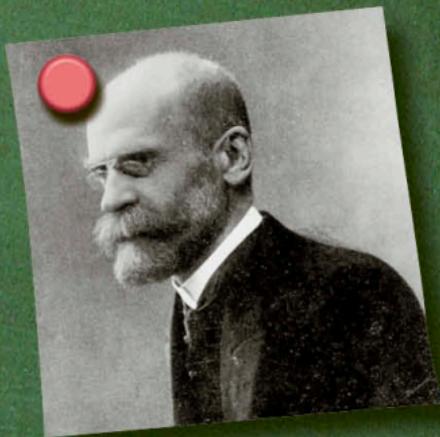


Apprendre à philosopher avec **DURKHEIM**

Jérémy Berriaud



La méthode sociologique

Genèse du sujet moderne :
la division du travail social

Le suicide et le malaise
de la société moderne

La religion ou la société
transfigurée

Théorie de la connaissance

ellipses



La méthode sociologique

Dès son deuxième ouvrage, *Les règles de la méthode sociologique*, publié en 1895, Durkheim formule les principes méthodologiques implicitement mis à l'œuvre deux ans plus tôt dans *De la division du travail social*, et qui guideront l'ensemble de ses travaux ultérieurs, à quelques variations près. Ce livre en effet, loin d'être secondaire comme on a pu le prétendre, et en dépit du « positivisme » qui lui a été reproché, permet de saisir l'unité formelle et les fondements épistémologiques de tout l'édifice durkheimien. Nous l'étudierons donc en premier lieu.

Mieux qu'un simple protocole de la recherche en sociologie, Durkheim y définit, à l'instar du *Discours de la méthode*¹ de Descartes, une nouvelle manière de conduire sa pensée, imposée par le traitement d'un objet spécifique, le fait social. L'ambition avouée est d'élever la sociologie au statut de science, distincte notamment de la biologie et de la psychologie dont les modèles dominent alors les sciences humaines, et partant, de réfuter les approches de Comte et de Spencer.

Le plan est clair et rigoureux. Durkheim commence par reconnaître dans le fait social l'objet propre de la sociologie. Puis il expose les conditions d'observation, de classification, d'explication des faits sociaux, enfin les modalités d'administration de la preuve, requises dans une démarche qui se veut résolument scientifique. Reste qu'une science du social ne pouvant être indifférente à la

1. Descartes, 1637.

pratique, une discussion sur la distinction du normal et du pathologique devra nécessairement s'intercaler dans cette présentation des réquisits théoriques de la sociologie.

Le fait social

Quel est le domaine propre de la sociologie ? Quel doit être son champ d'investigation ? Durkheim précise d'emblée que le « fait social » ne s'étend pas à l'ensemble des événements qui se produisent dans la société humaine. Certes tous les faits humains, qu'ils soient biologiques (manger, boire, dormir) ou psychologiques (sentir, penser, raisonner), se déroulent à l'intérieur de la société, mais ils ne sont pas spécifiquement des phénomènes sociaux. Comment les faits sociaux se manifestent-ils dans leur spécificité ? À quels signes extérieurs les reconnaît-on ?

Extériorité

Le premier critère posé par Durkheim est l'extériorité des faits sociaux par rapport aux consciences individuelles, avec la conséquence qu'ils forment une réalité indépendante de celles-ci. Chacun de nous leur est confronté quotidiennement, au travers des rôles et situations qui l'obligent vis-à-vis des autres au sein de la société : « Quand je m'acquitte de ma tâche de frère, d'époux ou de citoyen, quand j'exécute les engagements que j'ai contractés, je remplis des devoirs qui sont définis, en dehors de moi et de mes actes, dans le droit et dans les moeurs¹ ». En d'autres termes, que je m'identifie intimement à mes fonctions familiales, sociales ou encore professionnelles, ne change rien au fait que leur signification est fixée dans des codes, normes, règlements moraux ou juridiques, qui me sont extérieurs. Ceux-ci me transcendent et me précèdent, et je dois d'une manière ou

1. Durkheim 1895, 3.

d'une autre m'y conformer. Ainsi par l'éducation que je reçois, par les habitudes que je contracte, je peux parvenir à m'en accommoder, me les approprier, et même me fondre en eux au point de ne plus sentir qu'ils diffèrent de moi et existent au-dehors. Je me forge une manière propre et singulière d'être par exemple parent ou enfant, célibataire ou marié, fonctionnaire, plombier ou chef d'entreprise. Mais ces rôles n'en conservent pas moins une définition sociale qu'il ne m'appartient, personnellement, ni d'établir ni de changer. Il m'arrive en outre de devoir m'enquérir de leur sens social quand je l'ignore, par exemple en me renseignant, en tant que fils, sur les droits de succession en cas d'héritage, ou comme époux, sur les obligations maritales en cas de divorce.

Réalité objective

Les faits sociaux, excédant la conscience qu'en ont les sujets, se donnent donc comme une réalité objective : « Alors même qu'ils sont d'accord avec mes sentiments propres et que j'en sens intérieurement la réalité, celle-ci ne laisse pas d'être objective¹ ». Celle-ci se déduit, d'une part, de l'antériorité historique, d'autre part, du fonctionnement autonome des faits sociaux, par rapport aux représentations et actions des sujets individuels. De même que les croyances et pratiques religieuses précèdent la naissance du nouveau venu qui doit les apprendre pour intégrer la communauté des fidèles, de même « le système de signes dont je me sers pour exprimer ma pensée, le système de monnaies que j'emploie pour payer mes dettes, les instruments de crédit que j'utilise dans mes relations commerciales, les pratiques suivies dans ma profession etc... fonctionnent indépendamment des usages que j'en fais² ». Ce sont des

1. *Ibid.*

2. *Ibid.*, 4.

données, des *datas*, qui ont une existence à part entière et relèvent de systèmes hétérogènes à ceux de mes perceptions, pensées et actions subjectives.

Puissance coercitive

Non seulement donc, la subjectivation des faits sociaux n'abolit pas leur objectivité, mais c'est lorsque le sujet les oublie ou les méconnaît qu'ils ont tendance à se rappeler plus impérieusement à lui. Leur puissance impérative et coercitive est en effet le deuxième critère que Durkheim retient pour les reconnaître. Ce critère est intrinsèquement lié au précédent. L'extériorité des faits sociaux implique qu'ils sont non seulement irréductibles aux pensées et initiatives des individus, mais qu'ils contraignent leur volonté. Cette contrainte, il est vrai, ne se fait pas nécessairement sentir, pour la raison que les individus ont tendance à s'y plier spontanément, sous l'effet de l'éducation et des habitudes acquises, mais aussi parce que la conformité sociale leur est un idéal désirable, à mesure qu'ils reconnaissent en la société une autorité morale. Il n'en demeure pas moins qu'à la moindre tentative de se soustraire aux impératifs implicites ou explicites de la société, l'individu rencontre une résistance qui prend la forme de sanctions punissant ses écarts : rires et sarcasmes pour qui s'éloigne des usages et conventions ; blâme et opprobre pour le transgresseur des règles morales ; peines et châtiments pour qui viole le droit. La sanction peut aussi être indirecte et différée : l'immigré qui ne parle pas la même langue que les populations locales, ne manque pas d'être incompris et rapidement marginalisé ; l'entrepreneur qui utilise des méthodes et des technologies obsolètes, voit tôt ou tard ses affaires péricliter.

Durkheim donne ainsi une première définition des faits sociaux, en insistant sur leur caractère coercitif : « Ils consistent en des manières d'agir, de penser et de sentir, extérieures à l'individu, et qui sont douées d'un pouvoir de coercion en vertu duquel ils s'imposent à lui¹ ».

Un ordre autonome et spécifique

Une première conséquence doit être alors tirée. Si les faits sociaux consistent en des « manières d'agir, de penser et de sentir », donc en des représentations et des actes, alors ils diffèrent des phénomènes purement organiques. Mais parce qu'ils transcendent les consciences individuelles, ils sont irréductibles à des phénomènes psychologiques. Ils forment donc un ordre autonome, une espèce nouvelle, *sui generis*, dont le substrat ne peut être ni le corps ni la conscience des individus, mais la société en tant que telle, dont il faut alors déterminer le type et la nature.

Durkheim opte pour une conception élargie : on peut parler aussi bien de la société dans son ensemble, que de communautés particulières (communauté religieuse, parti politique, mouvement artistique ou école littéraire, corporation professionnelle), ou encore de « courants sociaux » mouvants et momentanés, sans organisation définie ni morphologie stable, formés par exemple à l'occasion des élans d'indignation, d'enthousiasme ou de panique qui traversent les foules. Ce dernier cas révèle d'ailleurs, de manière spectaculaire, l'emprise que le groupe exerce sur l'individu, en contrignant celui-ci à des actes qui, en temps normal, dans des circonstances différentes et une fois l'assemblée dissipée, lui inspirent honte, répugnance voire horreur. Prenons l'exemple de masses qui, devenues frénétiques, lynchent une victime expiatoire - et bien souvent innocente -, comme cela arrive

1. *Ibid*, 5.

dans les stades sportifs ou lors de violentes manifestations populaires : elles ne sont généralement composées que de messieurs-tout-le-monde incapables de se reconnaître, après-coup, dans les atrocités commises. Or, ces déferlements grégaires ne sont que l'expression destructrice et sporadique de cette même puissance contraignante que, par ailleurs, la société met patiemment et constructivement en œuvre dans l'éducation des individus, afin de transformer et dénaturer ceux-ci au point de leur imposer des manières d'être et de faire qui ne leur sont aucunement spontanées et naturelles : hygiène, respect d'autrui, des mœurs et des convenances, endurance de l'effort et du travail. Ainsi la société produit-elle, par sa seule énergie, des individus entièrement nouveaux, dont les sentiments, pensées et actes sont régis par des lois spécifiques qui ne relèvent plus de la biologie ni de la psychologie individuelle.

Une position holiste

Une deuxième conséquence s'ensuit. Il n'est pas suffisant de dire que la société produit des êtres nouveaux. Il faut ajouter qu'elle est elle-même un être d'un genre nouveau, *sui generis*, spécifique par rapport aux individus qui la composent. Durkheim refuse d'hypostasier la société et d'en faire un être de raison, une substance métaphysique. Il n'entend pas moins rendre compte du fait qu'à travers des représentations et des actions qui lui sont propres, la société se comporte comme un sujet autonome. La difficulté réside alors dans la possibilité d'admettre l'existence d'une « conscience collective », et même d'une « âme collective », distincte des consciences individuelles. Pour justifier une position holiste, Durkheim utilise un raisonnement analogique étayé sur le modèle biologique : la vie réside dans le tout de l'organisme, non dans ses parties ; ce ne sont pas l'azote, l'hydrogène, le carbone qui naissent, se nourrissent, croissent et meurent, mais la cellule comme

tout organisé. L'unité formelle du tout est régie par des principes différents de ceux qui régissent ses parties matérielles. De sorte que, ce que la biologie est à la physique-chimie, la sociologie l'est à la psychologie : de même que les phénomènes propres à la cellule vivante ne résident pas dans les atomes qui en constituent les éléments, de même les phénomènes sociaux sont engendrés par une conscience sociale formant un tout irréductible aux consciences individuelles qui la composent.

La conscience collective

La société n'est, matériellement, rien d'autre qu'un amas d'individus, mais elle en est aussi une forme organisée, qui n'équivaut pas à leur somme indifférenciée. Elle est quelque chose d'autre, menant sa vie propre. Il en découle que les consciences individuelles sont bien le *support* des faits sociaux qui les affectent, mais ne sont pas le *substrat* qui les engendre : « Les faits sociaux ne diffèrent pas seulement des faits psychiques ; *ils ont un autre substrat*¹ » que les consciences individuelles. Si bien qu'il est rationnel de poser l'existence d'une conscience collective affectée par des représentations spécifiques et des états « d'une autre nature que les états de la conscience individuelle », en soulignant que « ce sont des représentations d'une autre sorte. La mentalité des groupes n'est pas celle des particuliers ; elle a ses lois propres² ». En évoquant ainsi la « mentalité » des groupes sociaux, Durkheim suggère que la conscience du groupe, ou l' « âme collective », non seulement pense et agit par soi, mais qu'elle se pense et s'affecte elle-même, agit sur soi. Elle possède un *ethos*, une complexion, un tempérament qui lui sont propres. Elle manifeste ses états, sentiments et pensées, au travers de dictons, proverbes, aphorismes, règles juridiques et morales,

1. *Ibid*, XVII.

2. *Ibid*.

dogmes et articles de foi religieux, codes esthétiques et artistiques, bref, par des réalisations culturelles qui transcendent les individus, les devancent et leur survivent. De plus, elle se réfléchit et prend conscience d'elle-même dans des symboles (drapeaux, emblèmes, animal sacré, ancêtre mythique), par lesquels elle fixe et manifeste son identité. Ces manières d'être et de faire de la conscience collective, en tant que radicalement autres que celles des consciences individuelles, justifient donc une sociologie holiste épurée de tout intuitionnisme psychologique. Elles s'illustrent exemplairement dans les statistiques : un taux de fécondité de 1,83 enfant par femme ne renvoie à aucun individu existant, mais à l'individu moyen représentatif d'un état général de la société. Nous aurons un peu plus loin à considérer que ces états sociaux ont aussi une dimension normative, et qu'en conséquence la société n'est pas seulement un objet scientifiquement descriptible. Elle est aussi un sujet prescriptif et créateur de réalités, une autorité posant des valeurs et ordonnant des pratiques. Cet aspect confronte la sociologie à un problème pratique – la distinction du normal et du pathologique – qu'elle ne peut éluder en tant que science, et qui l'engage sur le plan moral.

Le principe causal

Retenons pour le moment ceci : le groupe formé d'individus cause par lui-même des faits qui affectent ceux-ci, mais qu'eux-mêmes isolément ne produisent pas. La sociologie se définit alors comme une science des faits qui se rattachent au groupe social comme à leur cause spécifique. Les faits sociaux ne sauraient donc être uniquement saisis comme des états inertes, mais également comme les effets processuels du substrat social, des manifestations de la vie du groupe. Comte avait théorisé la nécessité d'appréhender la société à la fois par une « statique sociale », qui décrit ses « manières d'être »,